



LETTRES D'EUROPE & ENTREPRISES

février 2010 – n°52

SOMMAIRE

2010 : L'EUROPE AU PIED DU MUR.....P.2

Bruno VEVER

**L'UE MISE SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE
LA COMMUNICATIONP.4**

Marine DUBOST

**POUR UNE HARMONISATION DE LA FISCALITE EUROPEENNE DU
TRAVAILP.6**

Olivier BEDDELEEM





2010 : L'EUROPE AU PIED DU MUR

Bruno VEVER
Secrétaire Général

En présentant aux principaux responsables européens ses priorités pour la nouvelle décennie (« Ranimer l'élan communautaire : sept handicaps persistants pour les euro-entrepreneurs, sept priorités d'actions pour les années 2010 »), l'association Europe et Entreprises n'a pas craint de dresser un constat sans fard ni complaisance.

Après une décennie 2000 qui a vu se concrétiser l'euro et l'élargissement mais n'a guère tenu les promesses d'une compétitivité, d'une intégration et d'une solidarité accrues, les euro-entrepreneurs sont aux prises avec des handicaps majeurs qui hypothèquent les perspectives des années 2010.

En témoignent l'absence persistante d'outils communs pour ces euro-entrepreneurs, la grande fragilité d'une identité européenne mal assumée, l'impuissance à bâtir une union économique malgré l'union monétaire, l'inadaptation d'un budget européen aussi à l'étroit que bancal, les chantiers laissés en jachère du marché unique, l'incapacité de créer des services européens d'intérêt général, et – ce qui va de soi après une telle énumération – une société civile aussi inquiète que tenue à l'écart d'une pareille gouvernance de l'Europe.

Les revendications d'Europe et Entreprises découlent logiquement de cette liste pesante d'occasions manquées : il est urgent de ranimer l'élan communautaire en s'attaquant sans faiblesse et sans retard à ces handicaps qui pénalisent l'Europe par sa propre faute. S'il est encore temps après tant d'atermoiements de redresser la barre ! Car de nombreux signes montrent clairement qu'il est déjà très tard.

Sur le plan international notre étoile européenne apparaît bien vacillante. Certes, l'Union européenne a fini par clore avec le traité de Lisbonne l'épuisant feuilleton de sa réforme institutionnelle. Mais pour l'heure Herman van Rompuy et Catherine Ashton s'ajoutent plus qu'ils ne se substituent aux numéros de téléphone de l'Europe qui rendaient déjà perplexe Henry Kissinger. L'attitude de Barack Obama, qui ne s'est guère manifesté lors de l'entrée en fonctions du président désigné du Conseil européen et qui vient de se décommander pour le prochain sommet bilatéral avec l'Union, est révélatrice d'une vraie question.

Sur le plan politique les Etats membres, à commencer par les « grands » - c'est-à-dire ceux qui persistent à se considérer comme tels -, ne sont guère empressés à lever l'ambiguïté et privilégient leur carte nationale. On continue de faire comme si on partageait l'omelette tout en couvant jalousement ses propres œufs. La renationalisation des politiques des Etats européens face à la crise financière et économique, avec une Commission confinée aux rôles accessoires, témoigne clairement de cette réalité. Pourtant, les années 2000 n'ont cessé de démontrer que l'approche intergouvernementale, même quand elle cherche à concurrencer voire supplanter la méthode communautaire, « ne marche pas » dès lors qu'elle est confrontée à l'épreuve des faits ou du temps, et ne saurait offrir en 2010 une alternative crédible pour les pays européens.



Les marchés, qui ont le flair pour attaquer là où ça fait mal, ne s'y sont pas trompés. Alors que la crise persiste dans toute la zone euro en ce début 2010, avec une croissance économique qui reste en panne et ne paraît pas prête à repartir, ces marchés sont en train de tester le seuil de résistance du talon d'Achille de l'union monétaire.

Il est vrai que la Grèce, trop incitée en cela par la vigilance à éclipses – et l'exemplarité de plus en plus douteuse - de ses partenaires, a ignoré le cahier des charges de son appartenance à l'union monétaire, la crise achevant d'exploser son déficit public. Les taux d'intérêt qui lui sont facturés atteignent désormais le double de ceux pratiqués pour l'Allemagne. Le Sommet européen convoqué par Herman van Rompuy le 11 février a donc été contraint de sortir le carton jaune en mettant quasiment sous tutelle la politique économique et budgétaire du gouvernement grec.

L'enjeu est d'importance pour la zone euro où on craint désormais que les marchés ne déclenchent une cascade spéculative en dominos à l'encontre des « PIGS » (ce douteux sobriquet anglo-saxon épinglant aujourd'hui le Portugal, l'Irlande – à quand l'Italie ?-, la Grèce et l'Espagne). Les réalités vont en toute hypothèse continuer de nous rappeler qu'une union monétaire sans union économique n'est pas un bon pari pour l'Europe. Combien d'autres crises faudra-t-il encore pour que nos responsables politiques décident de s'y atteler ?

Le temps pour l'Europe n'est plus aux promesses mais aux actes. Epargnons-nous en particulier, comme on l'a entendu évoquer dans les couloirs de Bruxelles ou d'ailleurs, l'illusion ridicule de remettre à 2020 l'objectif que s'était assigné l'Europe il y a dix ans, avec sa « stratégie de Lisbonne », de devenir en 2010 l'économie « la plus dynamique et la plus compétitive du monde ». Cessons de compromettre notre crédibilité avec ces rodomontades qu'on affiche faute d'y croire. Concentrons nous plutôt sur un renforcement opérationnel, ciblé et accéléré de nos moyens européens, et sur une coordination plus effective des politiques des Etats. Herman van Rompuy, dans son analyse d'une stratégie de sortie de crise exposée au Sommet du 11 février, paraît heureusement l'avoir déjà compris.

Pour sa part, Europe et Entreprises a voulu, en présentant ses priorités aux dirigeants européens, souligner un choix très clair : « Laisser l'Europe dans son état actuel, trop inachevée et trop éloignée des peuples, n'offrirait qu'un paravent illusoire qui accompagnerait notre déclin. Mais la remettre en chantier actif, avec le concours d'Européens qui soient enfin incités à se ressentir comme tels, assurerait un tremplin à toutes nos ambitions ».

Les forces vives de l'Europe économique et sociale, entrepreneurs et responsables associatifs, joueront bien sûr un rôle clé dans ce choix décisif qui marquera les années 2010. Une Europe plus performante et mieux respectée se mérite : elle implique de s'engager clairement pour elle !



L'UE MISE SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Marine DUBOST
Chargée de mission

« Les TIC constituent le soubassement de l'économie moderne, une source d'innovation majeure et un secteur d'une importance croissante. Il s'agit en fait d'un moteur essentiel à l'amélioration de la compétitivité de l'Europe », c'est en ces mots que Viviane Reding, ancienne Commissaire à la Société de l'Information et aux Médias présente le secteur des nouvelles technologies de l'information.

Les TIC sont aujourd'hui au cœur de nos sociétés de consommation. Au fil des années de nouveaux besoins sont apparus. Ordinateurs portables, téléphones mobiles, GPS font désormais parti de notre quotidien, au point d'être devenus indispensables aux yeux de beaucoup. Le rythme effréné des découvertes scientifiques alimentent chez les consommateurs une soif toujours plus grande de nouveaux produits innovants. La concurrence impose une force d'innovation sans précédent. Le rythme des découvertes s'emballe, le consommateur est de plus en plus exigeant, la compétition est rude.

Les Etats-Unis et le Japon dominent le secteur de l'informatique et de l'électronique grand public. Il est temps pour l'UE de prouver ses capacités en recherche et développement en la matière. Plusieurs défis sont à relever. Il s'agit tout d'abord de créer un véritable « marché unique des télécommunications » en réduisant les disparités juridiques, techniques et économiques entre les Etats membres. Dès 2005, la Commission européenne avait défini un cadre stratégique appelé « i2010 ». Ce cadre visait la mise en place d'une société de l'information pour la croissance et l'emploi, selon les principes édictés par la stratégie de Lisbonne révisée. Cinq ans plus tard le bilan est mitigé. Le 14^{ème} rapport d'avancement de la Commission européenne souligne les réussites et faiblesses du plan. Parmi les succès on peut compter la première place mondiale qu'occupe l'Europe pour les services de téléphonie mobile. Le taux d'abonnement couvre 119% de la population européenne contre 84% au Japon et 87% aux Etats-Unis. A cela s'ajoute le nombre croissant des connexions internet dont bénéficie 75% des citoyens européens. Ces bons résultats cachent cependant les disparités intra-européennes. La Pologne, la Slovaquie et la Lettonie ne consacrent qu'1% de leur budget R&D aux TIC loin derrière la Suède, le Danemark et la Finlande. Les investissements publics et privés en R&D dans le secteur restent insuffisants. Selon le rapport, l'absence de projets financés par les entreprises expliquerait « 85% du fossé qui sépare l'Union Européenne des Etats-Unis ».

L'UE dépense environ moitié moins que les Etats-Unis en R&D sur les TIC. Sa spécialisation dans des sous-secteurs à faible intensité de recherche creuse davantage le fossé. Pour pallier cette carence en financement privé et public, la Commission a récemment annoncé une augmentation des fonds alloués. Ils passeraient de 1,1 milliards d'euros en 2010 à 1,7 milliards d'ici 2013. Afin de se démarquer de ses concurrents, la Commission mise sur les « TIC de rupture » : les robots compagnons, les supercalculateurs... Cette révolution technologique ne se fera pas sans les Etats membres. La Commission les invite à doubler les



fonds alloués à la recherche. Malheureusement ce ne sont que des recommandations, qui en période de crise risquent de rester lettre morte. L'innovation doit reposer sur une coopération intra-européenne. La volonté politique européenne ne sera pas suffisante si les Etats membres ne soutiennent pas au niveau national le secteur.

La fragmentation du marché pèse lourd. Pourtant l'UE ne manque pas d'ambition. Fin 2008, l'institut européen d'innovation a ouvert ses portes, avec l'ambition de devenir l'équivalent européen du célèbre Massachusetts Institute of Technology (MIT) américain. Sa mission principale est d'impulser la création des premières « communautés européennes de la connaissance et de l'innovation ». Ces dernières doivent comprendre au moins trois partenaires indépendants de 3 états membres différents, ainsi qu'un centre de recherche et une entreprise privée. Le secteur des TIC a été retenu comme domaine de travail prioritaire pour les premières communautés, au même titre que les énergies renouvelables et le changement climatique. L'avenir nous dira si ces Systèmes d'Innovation (SI) d'un nouveau genre seront à la hauteur des espérances européennes en termes d'innovation.



POUR UNE HARMONISATION DE LA FISCALITE EUROPEENNE DU TRAVAIL

Olivier BEDDELEEM

Président des Jeunes Européens - Lille, enseignant-Chercheur à l'ISEG-Lille

La renégociation de la convention fiscale franco-belge met en valeur la nécessité d'harmoniser les fiscalités européennes sur les revenus du travail.

La fiscalité est un domaine qui est peu harmonisé dans l'Union européenne. Chaque pays gère lui-même sa fiscalité, indépendamment des autres, et peut donc choisir quels contribuables il taxera et quel impôt il va créer. Afin d'éviter les doubles impositions, les Etats ont conclu entre eux des conventions fiscales bilatérales qui déterminent la résidence fiscale d'un contribuable qui perçoit des revenus de plusieurs pays, et organisent la répartition de la taxation entre ces pays. Or, la différence de taxation entre les pays peut conduire à des stratégies fiscales aux effets néfastes.

La fiscalité franco-belge du travail

Un bon exemple de cette situation est la fiscalité franco-belge. En 1964, la France et la Belgique ont conclu une convention fiscale afin d'organiser leurs relations fiscales. Cette convention reprend le modèle proposé par l'OCDE et prévoit donc qu'un contribuable sera résident fiscal d'un seul pays, en principe au lieu où se trouve sa famille, même s'il perçoit des revenus ou travaille dans l'autre pays. Une telle convention est très utile car en l'absence de convention, un résident français qui travaillerait en Belgique pourrait dans certaines conditions être imposé sur son salaire à la fois en France et en Belgique ! La convention fiscale franco-belge prévoit également que les salaires sont en principe imposés dans le pays d'exécution du travail. Toutefois, en 1964, les deux pays avaient décidé de créer un statut particulier de travailleur frontalier, afin d'inciter les travailleurs d'un côté de la frontière à accepter des offres de travail de l'autre côté de la frontière, dans une zone de moins de 20 kilomètres de celle-ci. Selon ce statut, un travailleur frontalier paie ses impôts sur son travail dans son pays de résidence, et non au lieu d'exécution du travail. A l'époque, chacun des pays connaissait une situation de plein emploi et la France, comme la Belgique, avait intérêt à amener à elle les compétences dont elle manquait mais dont l'autre pays bénéficiait.

Une convention devenue insupportable pour la Belgique

Cette convention était intéressante pour chacun des pays signataires, jusqu'au jour où le chômage a fait son apparition de part et d'autre de la frontière, en France et en Wallonie. Lorsque les emplois sont devenus plus rares, les Français ont en masse traversé la frontière et aujourd'hui, 30.000 salariés traversent tous les jours la frontière pour travailler en Belgique. Ceci est d'autant plus courant que la fiscalité française du travail, grâce à la règle du quotient familial, est beaucoup plus intéressante pour le salarié que la fiscalité belge du travail. Inversement, seuls 5.000 belges travaillent dans la zone frontalière française. Cette situation est devenue insoutenable pour la Belgique car cet afflux de main d'œuvre augmente le chômage wallon, mais alimente les caisses de l'Etat français, les impôts étant payés au lieu de



résidence fiscale. Pire encore, les salariés français et belges de la même entreprise, soumis à des régimes fiscaux différents, perçoivent un salaire net fort différent.

L'avenant du 12 décembre 2008 change la donne

Le 12 décembre 2008, la Belgique a obtenu la disparition du statut de frontalier franco-belge. Cette disparition est immédiate pour les Belges travaillant en France, alors qu'elle sera progressive pour les Français travaillant en Belgique. Cette situation ne résout pas les difficultés, mais les déplace. En effet, la Belgique pourra à compter de 2012 taxer les revenus des Français qui débiteront une activité professionnelle en Belgique, mais cela va créer de nouvelles difficultés. D'abord, la fiscalité des français travaillant en Belgique sera plus importante que la fiscalité française. Les Français ne seront donc pas incités à travailler en Belgique, dans les domaines dans lesquels la Belgique a besoin de main d'œuvre.

De plus, cette situation sera d'autant plus problématique en zone flamande, qui connaît une situation de quasi-plein emploi et a donc terriblement besoin de cette main d'œuvre française. Pire encore, la nouvelle fiscalité va inciter la main d'œuvre Belge, y compris flamande, à travailler en France afin de bénéficier des conditions fiscales françaises plus favorables, rendant d'autant plus problématique la situation flamande de pénurie de main d'œuvre. Enfin, l'assèchement du marché du travail Belge se fera au détriment du marché du travail français, où les zones frontalières franco-belges sont celles qui connaissent les plus forts taux de chômage en France.

Pour une harmonisation de la fiscalité du travail

Comme le démontre cet exemple bien réel, on tombe donc de Charybde en Sylla. Quelle que soit la solution fiscale adoptée par les Etats dans leur convention fiscale bilatérale, cela conduit à un résultat qui n'est intéressant ni pour la France, ni pour la Belgique. La solution idéale serait une harmonisation des fiscalités du travail entre les Etats. Ainsi, le choix de travail dans un pays ou un autre ne serait pas imposé par la fiscalité et chaque entreprise qui aurait besoin de main d'œuvre n'aurait qu'à proposer une rémunération un peu plus attractive pour inciter un salarié à franchir la frontière et remplir son besoin de main d'œuvre.

L'harmonisation européenne des fiscalités du travail n'est pas impossible ... mais elle nécessite encore aujourd'hui l'unanimité des Etats membres et une volonté politique encore hypothétique



EUROPE & ENTREPRISES

Association loi 1901
35, rue des Francs Bourgeois
75004 PARIS
Tel: + 33 (0)1 70 37 23 23
Fax: + 33 (0)1 70 37 23 00
Mail : entreprise_europeenne@yahoo.fr
Site web: www.europe-entreprises.com

Président, Directeur de la Publication :

Philippe Laurette

Rédaction : entreprise_europeenne@yahoo.fr

Rédacteur en chef : Olivier Boned
(boned.olivier@neuf.fr)

Editorialiste : Bruno Vever

Production : Europe & Entreprises

Numéro ISSN : 1638-6094

Pour recevoir un dossier sur Europe & Entreprises, contactez le secrétariat de l'association en envoyant votre carte de visite au siège de l'association, en téléphonant au 01 70 37 23 23 ou en envoyant un mail à entreprise_europeenne@yahoo.fr

Europe & Entreprises est un lieu de rencontre, d'information et de débats sans tabous sur l'Europe.